



Communiqué de presse

Objet : Reprise du Transport Aérien Domestique

Faisant suite au communiqué conjoint des ministères de l'Intérieur, de la Santé, de l'Industrie, du commerce, de l'économie verte et numérique, permettant un allègement du confinement sanitaire, le Ministère du Tourisme, de l'Artisanat, du Transport Aérien et de l'Economie Sociale annonce la reprise des vols domestiques dans le Royaume à compter du jeudi 25 juin 2020.

Pour garantir la sécurité des passagers, du personnel, ainsi que de tous les usagers du transport aérien, les compagnies aériennes nationales ainsi que l'Office National Des Aéroports ont mis en place une batterie de mesures sanitaires aux normes internationales telles le nettoyage et la désinfection stricts et réguliers, les contrôles de température systématiques, le port du masque sanitaire, etc.

A noter que les déplacements entre les zones 1 et 2 sont soumis aux mêmes restrictions que pour les autres modes de transport, à savoir l'obligation de disposer d'une autorisation professionnelle (ordre de mission) ou d'une autorisation exceptionnelle délivrée par les autorités locales pour des raisons de force majeure.

A titre d'information, dès le 25 juin, plusieurs lignes redémarreront, telles Casablanca-Dakhla, Casablanca-Laayoune, Casablanca-Oujda, Casablanca-Agadir, Fès-Marrakech, Agadir-Tanger, Marrakech-Dakhla, etc. Toutes les informations concernant les vols programmés seront directement disponibles auprès des compagnies nationales.